

# La cabane du pêcheur

Mars 2013

Journal des habitants  
de  
la ZAC des Pêcheurs



Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs

N° 19



## Mot du Président

Après le précédent numéro consacré à la mobilisation, voici maintenant le point sur nos actions depuis notre dernière assemblée générale.

Nous avons travaillé sur plusieurs dossiers avec des délais courts car il fallait respecter les clôtures des enquêtes. Pour les transports, notre colère nous a mobilisés pour agir avant la reprise des travaux en avril. Je vous invite à retrouver ce travail dans les colonnes de ce numéro et sur notre site Internet.

Nous avons repris les mises à jour de notre site, après la formation de quelques membres de notre association. N'hésitez pas à le consulter et dialoguer avec nous. Merci aux personnes qui nous ont alertés sur le retour des ragondins, nous avons fait un courrier aux personnes responsables pour qu'elles interviennent.

En attendant, bonne lecture et attendons vos réactions qui seront toujours les bienvenues.

*Philippe ROUSSEAU*

## Place de l'Europe

*Extrait du courrier envoyé au Maire le 10 12 2012*

"Suite à nos différentes réunions sur le quartier nous nous permettons de vous rappeler que sur la place de l'Europe, le relookage de l'arche et de la signalétique n'ont pas été réalisés. Par ailleurs, les problèmes de stationnement y demeurent et s'aggravent.

En effet, certains véhicules de riverains, entre autres, envahissent maintenant le passage public entre les deux immeubles des HLM. Les deux plots ont disparu et les joints en briques s'affaissent. Nous vous joignons les photos constats ci-dessous.

Devant l'arche, les deux plots ayant aussi disparu, il n'est pas rare de voir des véhicules stationner.

Ces deux lieux étant sur le domaine communal, il nous paraît impératif que les plots soient remis pour protéger cet espace piétons et de rencontre pour éviter que de mauvaises habitudes s'installent. De ces faits anormaux, il résulte que, les sols se sont complètement détériorés et méritent maintenant une réfection qui nous semble urgente. Nous comptons sur votre autorité pour un retour à une situation normale dans les meilleurs délais."

Lors d'un déplacement en mairie courant janvier, un responsable technique nous a juste parlé du problème de stationnement entre les immeubles ! Le stationnement continue toujours à dégrader l'allée communale entre les immeubles et l'arche est toujours aussi sale.



*Courrier complet sur notre site*

## Enquête ZAC Triage Sud

*Extrait de nos remarques déposées sur le dossier d'enquête publique.*

Compte tenu des carences évoquées ci-dessus dans l'élaboration des dossiers et face à la désinvolture dont semble faire preuve les autorités dans la mise en place des plans et des aménagements destinés à les protéger en cas de crues, alors qu'ils subissent matériellement depuis 1994 les conséquences du classement en zone inondable imposées par les mêmes autorités, les habitants exigent avant tout travaux sur la ZAC du triage :

- La réalisation immédiate du bassin selon les volumes établis lors de l'enquête publique sur la liaison Sud de Chelles (GC77) étant entendu qu'un bassin de compensation concernant le pont sur le canal était initialement prévu sur le terrain appartenant à la région situé à proximité.
- Que le PPRI, véritable serpent de mer depuis bientôt 20 ans soit présenté à enquête publique et approuvé.
- Que l'arrêté qui sera pris pour l'application de la loi sur l'eau tel que présenté dans le dossier, soit subordonné à l'approbation du futur PPRI prévu par la loi.
- Que les calculs des bassins de compensation soient revus afin de réserver les terrains nécessaires à l'opération CG77 (selon l'arrêté du 15 janvier 2008) et à l'opération ZAC du triage.
- Que les travaux concernant les ouvrages de protection prévus (bassins de compensation notamment) soient effectués avant toute réalisation sur la ZAC du triage.
- Que les déchets issus des terrains pollués ne soient pas confinés sur place mais fassent l'objet d'une évacuation dans une décharge spécialisée.

Que la nature des entreprises qui pourraient être installées sur la ZAC du triage soit précisée. Compte tenu du caractère inondable de la zone, de la proximité des habitations et de la présence sur le site d'autres entreprises à risques (silos à ciments, huiles...), ils s'opposent à toute entreprise polluante de quelque nature que ce soit. L'augmentation de telles entreprises ne ferait qu'accroître les risques encourus.

*Dossier complet consultable sur notre site*

## Polémique : Transports

*Extrait du courrier envoyé à Marion le 24 01 2013*

"Le vendredi 14 décembre 2012, notre vice président, s'est entretenu avec la Directrice des services transports de la Communauté d'agglomération sur le déplacement des arrêts de bus de la Rue Paul Algis Prolongée. Il a pu lui indiquer que ces arrêts déplacés pénalisaient les usagers des secteurs « Square Paul ALGIS et ZAC Ouest des Pêcheurs en raison de leur éloignement des habitations. Les habitants des HLM du square Paul ALGIS, n'ont pour la plupart que ce mode de déplacement, cette distance supplémentaire ne va dans le sens d'un rapprochement des lieux habités avec les arrêts de bus.

*suite au dos*

### Suite **Polémique : Transports**

Il convient d'ajouter que les habitants de l'ouest de la ZAC des Pêcheurs et à plus forte raison ceux de la rue des Pêcheurs entre les deux feux rouges et du quartier du Triage s'en trouvent eux aussi pénalisés. Force est de constater que la distance entre les deux arrêts (celui de l'école des Pêcheurs reporté depuis quelque temps et l'arrêt projeté rue Paul ALGIS prolongée) augmente sans qu'un arrêt intermédiaire ne soit créé.

Des raisons techniques permettent le demi-tour des bus se dirigeant vers Chelles au rond point Millepertuis, elles existent et nous pouvons les comprendre mais l'intérêt des usagers nous semble devoir primer si nous voulons favoriser les Transports en Commun.

Il nous semble qu'avant de déplacer ces arrêts, il eut été souhaitable d'examiner des solutions qui peut-être auraient pu permettre une meilleure desserte du secteur.



Un exemple qui nous semble réalisable, faire une boucle autour du square Paul Algis par la rue des Pêcheurs, la rue du triage et une remontée par la rue Paul Algis, permettant ainsi le 1/2 tour. Un arrêt rue des Pêcheurs derrière le Square Paul Algis assurerait une meilleure desserte du secteur. Cette boucle n'est peut-être pas la seule solution ; d'autres peuvent être examinées.

L'association, lors de la réunion publique sur la réhabilitation de cet axe routier avait attiré l'attention du Directeur des services techniques de la Communauté d'agglomération, lui demandant d'éviter de trop éloigner ces arrêts du Square Paul ALGIS. Il avait alors indiqué que les arrêts figurant sur le projet n'étaient pas définitifs et seraient examinés avec le gestionnaire des Transports en Commun.

Les arrêts près des habitations nous paraissent souhaitables à maintenir notamment pour les usagers utilisant le bus pour effectuer des allers et retours à la gare de VAIRES. Nous avons pu constater que des femmes, principalement, se voyaient dans l'obligation de parcourir à pied, par tous les temps une longue distance avec leurs sacs de courses à la main, revenant du centre ville de Vaires ou de Chelles 2.

Nous précisons que l'arrêt de la rue Paul ALGIS prolongée vers le Collège et la gare de Vaires est peut-être l'un des plus fréquentés de notre ville.

VAIRES serait-elle la ville où l'on éloigne les arrêts des lieux de desserte ? L'arrêt de la gare "Boulevard Alsace Lorraine" avait lui aussi été reporté derrière la gare coté Nord obligeant ainsi les usagers (pour nombre d'entre eux, des personnes âgées) venant de la Mairie, de la poste ou des commerces « Centre ville » à traverser le pont et ainsi augmenter la longueur du trajet.

A Vaires comme ailleurs, des citoyens ont comme seul mode de déplacement, les Transports en Commun aussi nous devons faire en sorte de ne pas les pénaliser. Quand on revient du travail, quelques centaines de mètres de moins, à parcourir à pied, sont appréciables. A notre sens, tout doit être mis en œuvre pour rapprocher les arrêts de bus des lieux d'habitation, des commerces et services publics.

Par ailleurs, nous demandons que l'abri de l'arrêt Paul ALGIS en direction du collège de VAIRES soit doublé car très fréquenté.

Nous comptons donc sur votre sens de l'intérêt général et des usagers pour revenir sur des décisions qui nous pénalisent et vont à contre sens de la volonté d'amélioration des Transports en Commun. Force est de constater qu'à Vaires, les arrêts de bus s'éloignent des usagers.

Nous restons à votre disposition pour examiner éventuellement la meilleure façon d'implanter ces arrêts."

## Plan Local d'Urbanisme

*Extrait de nos remarques déposées sur le dossier d'enquête publique.*

En résumé l'Association de la ZAC des Pêcheurs demande :

A/ Pour la partie « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » :

- Améliorer la desserte des transports en commun intra muraux et extra muraux.
- Renforcer les lieux de stationnement des vélos en centre ville.
- Engager une véritable concertation sur le développement des secteurs centre ville gare et sud de Vaires entre le canal et la rue de Torcy.
- Edifier des normes relatives au développement correct des réseaux d'assainissement et d'internet.
- Inscrire l'obligation de réalisation de petits logements (studios – 2 pièces) à destination des éventuels promoteurs.
- Intégrer la création des futurs logements sociaux dans les projets immobiliers prévus dans les quartiers plus centraux de la ville pour éviter une trop forte concentration dans les quartiers tels que ceux des Pêcheurs, du Triage et de Paul Algis.

B/ Concernant le chapitre I dispositions applicables à la zone N :

- Ne pas autoriser l'implantation de jardins familiaux dans la zone NC.
- Reconduire l'article du PLU actuel concernant la protection sonore (butte) et la conservation des bosquets longeant les habitations.
- Article 10 : Préciser les règles de construction dans les secteurs Na et Ne (surface et Cos) et limiter à 12m les hauteurs de toutes les constructions.

C/ Concernant la section III dispositions applicables à la zone UC :

- Nota de début de chapitre : De faire référence au PPRI et de faire remonter l'urgence de son élaboration.
- § 2-3-2 : Autoriser la reconstruction quelque soit l'origine du sinistre.
- Article UC 12-2 : De supprimer la clause autorisant seulement 1.5 ou 1 place de parking en cas de réaménagement de volumes existants.
- Article UC 14 : De revenir au COS du POS 2000 qui était de 0.6 sur les 200 premiers m<sup>2</sup> et 0.4 sur le reste.
- De reprendre la clause de l'article 5-1 de l'ancien règlement de PPRI autorisant l'extension d'habitations n'ayant pas pour conséquence d'augmenter l'emprise au sol de plus de 30m<sup>2</sup>.

§ 2-3-3 : renvoi au §3-3-1 inexistant.

*Dossier complet consultable sur notre site*

### Square

Des actions des services techniques ont permis sa réouverture. Merci pour ses usagers qui l'utilisent et l'apprécient



### A ce jour Polémique : Transports

Suite à notre courrier et sa réponse que vous pouvez consulter sur notre site, le problème devrait être pris en compte grâce au travail et la ténacité de notre association au sein du conseil participatif. La Communauté d'Agglomération, la mairie de Vaires et le transporteur sont venus sur les lieux, nous attendons le repositionnement des arrêts promis par le Pt de la Communauté d'Agglomération. Si nous n'obtenions pas satisfaction une pétition est prête pour mobiliser les habitants du secteur.

Affaire à suivre ....

**Soyons vigilants !!!**

AHZP 5 rue des violettes 77360 Vaires / Marne